

Nom, Prénom

A

Madame, Monsieur.....
Sénateur (-trice) de.....

Adresse

SENAT
15, rue Vaugirard
75291 – PARIS Cedex 6

Date :

Objet : Reconnaissance des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes

Madame, Monsieur,

Les sénateurs comme les députés ont voté un amendement dit PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) à la loi sur l'eau en décembre 2006 pour corriger la L.O.A (Loi d'Orientation Agricole) de janvier 2006, cette dernière posant un interdit sur les produits non homologués de type « purin d'ortie ».

Deux ans plus tard, contrairement à de nombreux Etats européens, les PNPP restent interdites en France. Un projet de décret demande, comme pour les pesticides de synthèse, l'inscription des matières actives utilisées sur une liste européenne selon une procédure inadaptée, très coûteuse et complexe

Ceci est en totale contradiction avec l'amendement voté qui indiquait « *Ces dispositions (concernant la mise sur le marché, l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques) ne s'appliquent pas aux préparations naturelles peu préoccupantes* ... ».

L'objectif de réduire de 50% la quantité de pesticides employés à l'horizon 2018 prendra tout son sens si les producteurs, les jardiniers et les collectivités locales ont accès à ces alternatives que représentent les PNPP.

La loi Grenelle, en première lecture à l'Assemblée Nationale, n'a pas pris en compte l'amendement à la loi sur l'eau adopté par les deux assemblées en décembre 2006.

Je vous demande donc de faire en sorte que la reconnaissance des PNPP soit intégrée à la loi Grenelle pour en favoriser le développement en tant qu'alternatives qui fassent l'objet de procédures d'agrément européennes allégées, adaptées, aisées et rapides à mettre en œuvre

Ainsi, dans l'alinéa c) de l'article 28, nous vous suggérons d'ajouter l'amendement suivant :
« *réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques en dix ans en accélérant la diffusion des méthodes alternatives sous réserve de leur mise au point et en facilitant les procédures d'autorisation de mise sur le marché des préparations naturelles peu préoccupantes* ».

Je vous prie de me tenir au courant de la suite que vous donnerez à mon courrier que nous puissions connaître la position de nos élus sur ce point

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,

Signature